

PROGRAMME D'APPUI DES OP EN SUIVI-EVALUATION DU FONCIER

Résumé de la Phase 4 : 2011-2015

..

Objectifs du Programme

- renforcer les capacités des OP en particulier dans les domaines suivants : suivi évaluation des politiques foncières (budget, sécurisation foncière, conflits, etc.), élaboration des politiques foncières et lobbying
- contribuer au renforcement des capacités de la société civile à comprendre et analyser les politiques publiques, à la promotion de la réflexion et du débat sur les alternatives de politiques publiques, et enfin au contrôle de l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes opérationnels sur le terrain.

Bénéficiaires

- Les producteurs ruraux et les productrices rurales
- Les associations de producteurs/productrices
- Les communautés locales
- Les collectivités locales (Communes et Régions)
- L'Etat (ministères sectoriels concernés, notamment MAHRH, MEDD, MATD)

BILAN DU PROGRAMME (2005 - 2011)

La phase test (juin 2005 à mars 2006) a consisté principalement à **tester la capacité** d'un réseau d'organisations de la société civile à concevoir, à mettre en place et à gérer une base de données pertinente. Il s'est agi pour cette phase pilote d'expérimenter la stratégie globale, la démarche opérationnelle, les outils, etc.

La phase 2 (mai 2006 à juin 2008) a consisté à la **mise en place et la gestion de la base** de données, et au développement de la connaissance et des capacités de communication et de dissémination des résultats.

La troisième phase du Programme (2008-2011), qui s'est inscrite dans la **consolidation des acquis** des deux précédentes phases, tire aujourd'hui à sa fin.

En terme de bilan, et de façon globale, un certain nombre d'acquis significatifs ont été engrangés depuis la première phase : **(i)** la base des données est fonctionnelle et est relativement utilisée par les acteurs étatiques et non étatiques **(ii)** le Réseau participe et contribue activement et régulièrement aux cadres nationaux ou sectoriels de concertation autour des politiques ou des programmes d'enjeu majeur (CSLP, SCADD, RAF, PNSFMR, loi 034, PNSR, etc.) **(iii)** le Réseau est de plus en plus reconnu par l'Etat et les CT comme interlocuteur fiable et crédible **(iv)** le Réseau jouit d'une plus grande légitimité et

reconnaissance auprès des OSC et des OP à l'échelle nationale (v) la qualité des produits et contributions du Réseau est reconnue par certains acteurs (CT, institutions publiques, autres OSC, PTF) (vi) le Réseau est fortement sollicité pour accompagner des processus politiques ou des programmes opérationnels (PM, MATD, MAHRH, MEF/DGEP, MECDD, MRA, MCA-BF, AN, FAO, MAE/France, UE, etc.) (vii) le Réseau est régulièrement mandaté pour représenter les OSC au sein de certains cadres spécifiques (CP/PROS, COS/MCA...) (viii) la démarche du Réseau a fortement insufflé la dynamique unitaire des OSC, etc.

MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 4 DU PROGRAMME

Zones couvertes par le dispositif de collecte et échantillonnage

A l'issue de la 2^{ème} phase - faut-il le rappeler - un certain nombre de partenaires du Réseau ((notamment étatiques)¹ avaient souhaité que les échantillons puissent être élargis, de sorte à mieux refléter la diversité socio- foncière du pays.

Par ailleurs, les maires et les Présidents de conseils régionaux ont à plusieurs occasions émis le vœu de voir les données et les résultats du suivi des indicateurs du foncier désagrégés à l'échelle communale ou régionale.

Un telle vision de la part des élus locaux peut se comprendre aisément, si l'on considère que c'est surtout les données et résultats désagrégés selon les communes ou les régions qui leur sont véritablement utiles dans le cadre de leurs missions et responsabilités en matière de gestion foncière locale (notamment en terme d'aide à la prise de décision).

Cependant, sans ignorer ou minimiser cet aspect des choses, le Réseau a retenu l'option de garder le cap sur les données de validité nationale, pour ainsi construire et conduire le plaidoyer à partir de ces données.

Aussi, pour la présente phase, et pour toutes les enquêtes, les échantillons resteront sans changement par rapport aux phases précédentes, comme indiqué ci-dessous :

- *Echantillons pour les enquêtes sur les conflits fonciers :*
 - Nombre de régions : 06
 - Nombre de communes : 19
 - Nombre de villages : 55
 - Nombre d'enquêteurs : 55
 - Nombre de superviseurs : 12

- *Echantillons pour les enquêtes d'opinion en agriculture pluviale :*
 - Nombre de régions : 06
 - Nombre de communes : 19
 - Nombre de villages : 55
 - Nombre de personnes à enquêter (répondants hommes + femmes) : **compléter**

¹ La DGPSA (actuelle DGPER) a souhaité que les échantillons de sondage d'opinion, et notamment celui relatif aux périmètres aménagés soit revu à la hausse. Le MCA, tout comme le MAHRH ont plaidé également pour l'élargissement de l'échantillon à d'autres régions, communes et villages du pays, en particulier pour ce qui concerne les conflits fonciers.

- Nombre d'enquêteurs : 20
- *Echantillons pour les enquêtes d'opinion en agriculture irriguée :*
 - Nombre de régions : 10
 - Nombre de communes : 21
 - Nombre de périmètres irrigués: 31
 - Nombre de personnes à enquêter (répondants hommes + femmes) : compléter
 - Nombre d'enquêteurs : 11

Malgré cette option, le Réseau reste ouvert à la prise en compte des préoccupations relatives à la désagrégation des données du suivi selon les communes ou les régions, à travers notamment la démarche suivante.

Dans le cas où une collectivité territoriale (notamment une commune) formule clairement une demande dans ce sens, celle-ci cherche les ressources additionnelles nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif spécifique (à l'échelle de la collectivité concernée).

Le GRAF jouerait le rôle d'accompagnement (stratégique, méthodologique, appui-conseils et éventuellement appui à la recherche de fonds).

Il s'agirait donc dans une telle perspective de monter des dispositifs spécifiques avec les communes qui seraient intéressées et prêtes d'une part à contribuer au coût de mise en œuvre d'un tel dispositif, et d'autre part à l'utilisation effective des données (planification locale, dialogue de politique au niveau local, régional ou national, etc.).

Une telle démarche « *d'accompagnement à la demande* » présente l'avantage à la fois de mieux responsabiliser les élus locaux vis-à-vis du suivi des politiques au niveau local, et d'éviter un alourdissement du Programme tel que mis en œuvre par le Réseau foncier.

Durée de la phase 4

Septembre 2011 à août 2015 (cf. planification en annexe).

- *Pour les enquêtes sur les conflits fonciers :* la collecte des données se fera, comme pour les précédentes phases de façon permanente et couvrira la période allant de septembre 2011 à août 2015 ;
- *Pour les enquêtes d'opinion en agriculture pluviale et irriguée:* vu leur coût élevé, ces enquêtes seront réalisées une fois tous les trois ans, et précisément en 2013 pour la présente phase. Cependant, pour les communes qui le souhaiteraient, des enquêtes spécifiques pourraient être développées et réalisées sur mesure, de sorte à répondre à leurs attentes spécifiques.

Composantes de la phase 4

➤ **Composante 1 : Fonctionnement du Comité de pilotage**

- rencontres de concertation/travail (internes ou avec partenaires)
- renforcement des capacités du Comité de pilotage du Réseau (responsables et membres), en termes précisés de:

- stabilisation d'un bureau pour suivre et superviser la mise en oeuvre des activités
- alternance et renouvellement des responsabilités au sein du bureau
- plus grande responsabilisation des membres du Comité pour représenter le Réseau aux différents cadres de dialogue politique et de plaidoyer
- plus grande contribution des associations membres au financement de la mise en œuvre du Programme

Remarque : les membres du Réseau ont apporté une contribution significative dans le cadre des phases précédentes, sous diverses formes, dont principalement le temps de travail consacré au suivi du Programme (rencontres de concertation et de travail, examen et contribution sur les rapports et autres produits, participation à des cadres de débats, etc.) et le renoncement à des perdiems¹.

Cependant, pour compter de la présente phase, la contribution des membres sera élargie pour prendre en compte :

- les cotisations (individuelles et collectives) des membres²
- la contribution à la prise charge des coûts liés à l'organisation de certaines activités du Réseau au niveau local : location de salles, matériel, information, etc.

Composante 2 : Enquêtes et actualisation de la base de données

- les enquêtes sur les conflits fonciers
- les enquêtes d'opinion en agriculture pluviale
- les enquêtes d'opinion en agriculture irriguée

a) Dispositif et mécanismes pour la mise en œuvre des enquêtes et l'actualisation de la base de données

- ✓ L'actualisation des supports de collecte des données (fiches d'enquête)
- ✓ Le recrutement et/ou la formation/recyclage des enquêteurs
- ✓ La collecte et l'acheminement des données
- ✓ La supervision des enquêtes et le contrôle de qualité des données collectées

Au niveau terrain

Au niveau bureau

- ✓ La saisie des données

b) Appui à l'opérationnalisation de l'observatoire national sur le foncier rural

¹ Seuls les frais réels sont remboursés aux membres du Comité de pilotage à l'occasion des rencontres de travail (frais de transport, nuitées/hébergement, restauration).

² Sur la base des dispositions du règlement intérieur (à adopter)

A terme, l'un des objectifs visé à travers l'animation et l'actualisation de la base de données foncières du GRAF est d'accompagner l'Etat à opérationnaliser l'observatoire relatif au suivi de la loi portant Réorganisation agraire et foncière (RAF) ainsi que de la loi portant régime foncier rural.

Les contributions du Réseau consisteraient alors à faire une analyse rigoureuse conduisant à des recommandations/propositions sur:

- l'ancrage institutionnel
- les mécanismes de fonctionnement (ressources humaines et logistiques)
- les indicateurs à suivre
- le plan de suivi : rythme de progression des indicateurs, responsabilités dans la collecte des données
- etc.

La contribution du GRAF à l'opérationnalisation de l'observatoire national sur le foncier rural s'adosserait sur les acquis du MCA-BF qui, à travers son Projet foncier, conduit également des actions de suivi de l'efficacité de la politique nationale et de la loi sur la sécurisation foncière en milieu rural.

Les acquis dudit Projet seraient ainsi utilisés et valorisés en vue de la mise en place de cet observatoire national, répondant ainsi aux objectifs de suivi de l'efficacité et des impacts des mesures et dispositions de la RAF et de la loi 034.

De cette façon, une large partie des objectifs recherchés à travers le dispositif mis en œuvre par le Réseau foncier sera assumée au plan national.

Composante 3 : Etudes & évaluations

- *l'évaluation des mesures ou dispositions clés de la loi 034 portant régime foncier rural*

On pourrait se pencher à ce niveau sur :

- les mesures et dispositions prises pour l'accès aux titres de jouissance et de propriété (aussi bien en agriculture pluviale qu'en agriculture irriguée)
- les mesures et dispositions pour la résolution des conflits liés au foncier (aussi bien au niveau des instances locales qu'au niveau supra : tribunal départemental et Tribunal de grande instance)
- les dispositions prises pour l'élaboration des chartes foncières : efficacité et effets desdites chartes dans la prévention des conflits
- les dispositions relatives à la mise en valeur temporaire des terres rurales

Les principales questions évaluatives porteront sur:

- la pertinence desdites mesures
- l'efficacité avec laquelle ces mesures sont mises en application
- l'efficience de la mise en œuvre
- les effets, c'est-à-dire les changements de comportement en aval que la mise en œuvre de ces mesures entraînent.

Cependant il y a lieu de s'interroger sur la faisabilité et/ou la pertinence d'une telle évaluation, au regard du fait que d'une part, l'adoption de la loi portant régime foncier rural est relativement récente (juin 2009), et d'autre part (et surtout), certaines dispositions de ladite

loi restent encore en attente de clarification et d'adoption, en particulier les décrets et les arrêtés complémentaires.

Aussi, tenant compte de cet état de fait, l'évaluation des mesures ou dispositions clés de la loi 034 pourrait être conduite dans un échantillon de communes pilotes du Projet foncier du MCA-BF, au sein desquelles un début d'application de la loi a été amorcé depuis plus d'une (01) année.

- *l'évaluation d'actions ou de Programmes/Projets spécifiques ayant des composantes foncières relativement importantes* entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 034 portant régime foncier rural

Une telle évaluation pourrait concerner le PDRD/Yako, et il s'agit d'effectuer une étude rigoureuse d'impact, permettant de dégager, de comprendre et d'expliquer les raisons des progrès intermédiaires ou à l'inverse de la faible efficacité dudit Programme ou Projet dans la mise en œuvre de la composante « sécurisation foncière », et de formuler éventuellement des recommandations concrètes en direction des acteurs et partenaires concernés (notamment l'Etat).

Composante 4 : Implication dans le dialogue de politique

L'implication du Réseau au dialogue de politique se fera prioritairement au niveau sectoriel, précisément dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire.

Il s'agira de prendre une part active et de façon efficace à des processus nationaux ou sectoriels, comme par exemple la SCADD, le PNSR, etc.

Dans le cadre de la présente phase, les rôles du Programme seront élargis pour tenir compte du niveau régional. Cela sera concrétisé par la mise en œuvre d'activités de soutien à certaines initiatives portées par les collectivités territoriales (communes, régions) ou par certaines institutions publiques.

Cela dans le but d'améliorer l'effectivité et l'efficacité du système de suivi évaluation de ces acteurs.

Ce choix est fondé sur le constat suivant : la vocation des conseils régionaux en matière de pilotage de la dynamique d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des stratégies globales ou sectorielles de développement au plan régional est de plus en plus affichée.

A titre indicatif, le soutien aux collectivités territoriales (les régions notamment) portera principalement sur des contributions ponctuelles et spécifiques, relatives notamment:

- aux documents stratégiques des conseils communaux ou régionaux (Plans stratégiques communaux ou régionaux de développement, etc.)
- aux exercices de suivi évaluation conduits par les conseils communaux ou régionaux

- aux processus de préparation des régions en vue de leur implication/contribution aux revues périodiques de la SCADD ou autres cadres régionaux de dialogue de politique (stratégie régionale pour le développement agricole, etc.)

Composante 5 : Composante Communication

Il s'agit là d'une composante absolument primordiale dans le cadre de la présente phase.

La mise en œuvre depuis 2005 du Programme de renforcement de la société civile et la réalisation d'une série d'études et d'évaluations spécifiques en accompagnement au suivi des indicateurs sur le foncier d'une part et sur les céréales d'autre part ont permis au Groupe de recherche et d'action sur le foncier (GRAF) de disposer de données thématiques riches et pertinentes.

Au cours de ces cinq dernières années, ces deux réseaux ont mis en place et animé régulièrement une base de données dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire, plus spécifiquement sur le foncier (conflits, agriculture pluviale, agriculture irriguée) et les céréales (production, commercialisation, transformation).

Ces activités et les acquis qui en sont issus, ont été possibles grâce au soutien financier de partenaires techniques et financiers, dont principalement la coopération suisse (BUCO), Oxfam-En-Belgique, l'Ambassade du Danemark, l'Ambassade du Canada.

Cependant, force est de constater que malgré la richesse et la pertinence de ces données, on note un faible degré de connaissance et/ou d'appropriation par les structures ou organisations censées en être les premières utilisatrices, en particulier les organisations paysannes (OP) et les collectivités territoriales (communes et régions).

En clair, l'absence d'un processus d'adaptation de ces données en messages et supports facilement assimilables ne permet pas aux OP et CT d'utiliser de manière conséquente les produits ou résultats des travaux menés par le GRAF sur les enjeux du monde agricole, en vue de nourrir le plaidoyer et la défense des intérêts des producteurs agricoles et des communes et régions.

Et pourtant, il est unanimement admis que l'amélioration de l'efficacité du mouvement paysan au Burkina Faso, comme celui des collectivités territoriales, passent nécessairement par une réelle appropriation et une meilleure utilisation des résultats des travaux existants (études, évaluations, recherche, notes de réflexion thématiques, etc.).

Il existe donc un fort besoin de valorisation des résultats du GRAF et du RVCC pour en assurer l'appropriation par les OP et les CT en vue d'influencer les politiques agricoles au Burkina Faso et d'améliorer la visibilité de ces deux organisations de la société civile.

La valorisation des produits et résultats constitue une priorité pour les cinq prochaines années, avec la récente adoption de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) intervenue en décembre 2010, dont le processus de mise en œuvre et le suivi impliquent les acteurs non étatiques.

De façon générale, il s'agit de diffuser/vulgariser les produits et résultats du GRAF, dans la perspective de leur utilisation par les OP et les CT en vue de s'impliquer, à la fois au niveau national et régional, dans le suivi de la SCADD et des politiques sectorielles dans le domaine du développement rural et de la sécurité alimentaire.

Pour la présente phase 4, et à titre indicatif, cette composante mettra en avant la communication vis-à-vis de l'opinion publique, mais aussi vis-à-vis des institutions républicaines (AN, CES, etc.), et cela à travers principalement les activités suivantes:

- Réalisation de films documentaires
- Production d'un dossier de presse
- Production de magazines radiophoniques
- Reportages terrain en vue de la production d'articles de presse
- Création et production d'une pièce de théâtre filmée
- Représentations théâtrales
- Production et Publication d'articles de presse
- Production et diffusion d'émissions de radio
- Diffusion d'émissions de télévision
- Organisation d'ateliers régionaux
- Organisation de conférences publiques
- Organisation d'ateliers de coproduction de contenus d'information
- Edition/publication GRAF Infos
- Organisation des journées nationales du foncier (JNF)

L'Auto-évaluation

L'auto évaluation annuelle constituera le cadre pour formuler des recommandations pertinentes, capables de conduire vers les améliorations souhaitées par les membres et les partenaires.

Il s'agit d'une exigence de la démarche générale du Programme, du reste respectée depuis la première phase.

Cette quatrième phase sacrifiera donc à la tradition, et l'exercice d'auto-évaluation annuelle prendra en compte les aspects suivants :

- fonctionnalité et utilisation de la base de données
- exécution des activités programmées, produits et/ou services
- communication interne et externe
- rôles et responsabilités des membres
- fonctionnement et légitimité du Réseau (gouvernance interne, gouvernance au niveau des actions ou initiatives conjointes)
- efficacité de l'animation et de la gestion du Réseau
- qualité de l'appui-conseils
- contributions pertinentes faites par le Réseau (documents de Politique ou Programmes majeurs)
- valeur ajoutée tirée de la mise en œuvre des plans annuels
- autonomisation du Réseau
- prise en compte du genre

MOYENS A ACQUERIR OU A RENFORCER

- Renforcement institutionnel
- Equipements et logistique

RISQUES

- des mesures d'accompagnement, notamment en termes de moyens logistiques et financiers inadéquats, insuffisants ou non mis à disposition à temps
- la priorité accordée à l'exécution des programmes d'activités (suivi de la mise en œuvre) plutôt qu'à l'utilisation qui est faite des résultats obtenus.